

REGARD DE POLITIQUE PUBLIQUE · SOLIDARITÉ · PERSONNES VULNÉRABLES

Zéro sans relation — ce que la solidarité française n'a pas encore organisé

Un regard extérieur sur l'entourage humain des personnes vulnérables — ce qui existe, ce qui s'épuise, ce qui reste à organiser, et la seule recommandation qui manquait à toutes les autres.

Août 2026 Décideurs · Élus · Praticiens · Associations CC0

SOMMAIRE

- Note liminaire — pourquoi ce rapport, et d'où il vient
- I Le trou qui subsiste — malgré tout ce qui a été fait
- II Une asymétrie fondamentale — qui produit la connaissance sur la solidarité
- III L'héritage de "zéro sans solution" — ce qu'il a apporté, ce qu'il n'a pas résolu
- IV L'angle mort structurel — pourquoi les grands toits ne voient pas ce qui manque
- V Ce qui existe autour des personnes vulnérables — fragile, précieux, non soutenu
- VI "Zéro sans relation" — la proposition qui vient d'ailleurs
- VII Ce que ça change concrètement — pour les personnes, les proches, les professionnels
- VIII Ce que ça ne détruit pas — et comment l'inscrire sans le tuer

NOTE LIMINAIRE

Pourquoi ce rapport, et d'où il vient

Ce rapport n'a pas été commandé. Il n'est pas signé par un conseiller d'État, ni produit par un cabinet ministériel, ni issu d'une mission parlementaire. Il est écrit par quelqu'un qui observe de l'extérieur — et qui propose le regard qu'un décideur public aurait pu porter sur une question restée trop longtemps en dehors des grandes commandes institutionnelles.

Ce n'est pas un regard naïf. Il s'appuie sur la lecture de travaux sérieux, construits sur plusieurs décennies, issus du terrain et non des appareils d'État. Il s'appuie aussi sur l'observation d'un paradoxe que tout décideur attentif a probablement rencontré sans pouvoir le nommer : malgré des réformes considérables, malgré des investissements massifs, malgré la bonne volonté des institutions et la compétence des professionnels, quelque chose manque encore. Et ce quelque chose n'est pas nommé dans les rapports officiels.

Le fait que ce rapport doive être écrit depuis l'extérieur est lui-même révélateur. Les grandes commandes institutionnelles ont produit, depuis vingt ans, des dizaines de rapports, de guides, de référentiels et de plans d'action. Tous sont issus des grands corps. Aucun ne part de la question que les petits aidants, les proches épuisés et les personnes vulnérables elles-mêmes auraient posée si on les avait laissés écrire le rapport à leur place.

Ce rapport essaie de faire ce travail. Imparfaitement, certainement. Mais avec la conviction que la question mérite d'être posée avec la même rigueur que celles qui ont reçu une commande officielle.

SECTION I

Le trou qui subsiste — *malgré tout ce qui a été fait*

Il faut commencer par là, et le dire sans détour : ce rapport ne commence pas par une critique. Il commence par une reconnaissance.

La France dispose d'un système de solidarité envers les personnes vulnérables qui est, à bien des égards, l'un des plus élaborés au monde. Des décennies de travail militant, associatif, professionnel et politique ont produit des droits, des établissements, des services, des

prestations, des protections juridiques et des financements publics considérables. Des générations de parents, de bénévoles, de professionnels et de responsables ont consacré une part immense de leur existence à cette construction.

Cette histoire mérite d'être reconnue pleinement. Elle a permis à des personnes auparavant abandonnées, cachées ou privées de toute solution d'accéder à des soins, un accompagnement, une protection, une éducation, un logement ou une activité.

Et pourtant. Un trou subsiste.

Les aidants familiaux s'épuisent à un rythme que les dispositifs de répit ne parviennent pas à enrayer. Les personnes vulnérables traversent des ruptures de parcours que les plans d'accompagnement n'ont pas su prévenir. Des enfants sortent de l'aide sociale à l'enfance à dix-huit ans sans personne. Des personnes âgées meurent seules dans des établissements pourtant bien gérés. Des adultes handicapés perdent leur entourage humain quand leurs parents disparaissent, sans que rien n'ait été organisé pour éviter cette rupture.

Ce trou n'est pas faute de moyens — même si les moyens manquent souvent. Il n'est pas faute de bonne volonté — elle est réelle et massive. Il n'est pas faute de professionnels compétents — ils existent et font un travail remarquable dans des conditions souvent difficiles.

Le trou subsiste malgré tout ce qui existe. C'est précisément cela qui mérite une explication que les rapports officiels n'ont pas encore fournie.

La question de ce rapport est simple : d'où vient ce trou, et comment le comble-t-on ? Non pas en ajoutant une couche supplémentaire à ce qui existe déjà. Mais en regardant ce qui manquait depuis le début — et que personne n'avait encore su nommer.

SECTION II

Une asymétrie fondamentale — *qui produit la connaissance sur la solidarité*

Avant d'aller plus loin, il faut nommer quelque chose que les rapports officiels ne disent jamais sur eux-mêmes : ils sont tous écrits depuis l'intérieur des systèmes qu'ils analysent.

Il existe en France une production considérable de connaissances sur la solidarité envers les personnes vulnérables. Des rapports de l'IGAS, de la Cour des comptes, du Conseil économique social et environnemental. Des guides de bonnes pratiques de la HAS et de l'ANESM. Des recommandations des grandes fédérations associatives. Des plans stratégiques ministériels. Des évaluations commandées par les agences régionales de santé. Des livres blancs produits par les grandes associations gestionnaires.

Cette production est sérieuse. Elle est souvent de grande qualité. Elle est aussi, structurellement, toujours produite du même côté : celui des grands toits institutionnels, associatifs ou professionnels.

De l'autre côté — silence.

Non pas parce que les personnes vulnérables et leurs proches n'ont rien à dire. Mais parce qu'ils ne sont structurellement pas en position de le dire. Une personne épuisée à s'occuper de son proche ne rédige pas de rapport. Un aidant qui dort trois heures par nuit ne produit pas de référentiel. Une personne vulnérable dont la parole est déjà difficile à faire entendre dans sa propre réunion de synthèse ne contribue pas aux grandes consultations nationales.

CE QUE CETTE ASYMÉTRIE PRODUIT

Toute la connaissance produite sur la solidarité porte l'empreinte de ceux qui l'ont produite. Des gens compétents, bien intentionnés, mais qui regardent depuis le haut, depuis l'intérieur des systèmes, avec les outils des systèmes. Ils voient ce que leurs outils leur permettent de voir. Ce que leurs outils ne peuvent pas voir reste invisible — non pas supprimé, mais littéralement imperçu.

Le résultat est une accumulation de connaissances très riches sur le fonctionnement des dispositifs, et une connaissance très pauvre sur ce que vivent réellement les personnes vulnérables et leurs proches au quotidien — ce qu'ils ont, ce qui leur manque, ce qui les épuise, ce qui les maintient debout.

Ce rapport part d'ailleurs. Il s'appuie sur des travaux qui ont choisi, délibérément, de poser la question depuis le bas — depuis l'expérience des familles, des proches, des aidants qui n'ont jamais eu la parole dans les grandes commandes institutionnelles. Ce choix n'est pas idéologique. C'est une méthode. Et c'est cette méthode qui a permis de voir ce que trente ans de rapports officiels n'avaient pas su nommer.

L'héritage de "zéro sans solution" — *ce qu'il a apporté, ce qu'il n'a pas résolu*

En 2014, Denis Piveteau remet au gouvernement un rapport qui va marquer durablement la politique du handicap en France. Son titre résume sa thèse : "Zéro sans solution". Sa proposition centrale : personne ne devrait se retrouver sans réponse institutionnelle face à une situation de handicap complexe. Une personne, une solution.

Ce rapport est une avancée réelle. Il met fin à l'idée qu'une personne peut rester sans aucune prise en charge. Il mobilise des énergies, restructure des dispositifs, change des pratiques. Il produit 132 recommandations — chacune légitime, chacune construite sur une analyse sérieuse des dysfonctionnements observés.

Dix ans après, le bilan est mitigé. Des avancées ont eu lieu. Le trou, lui, subsiste.

Pourquoi ? Parce que "zéro sans solution" posait la bonne question depuis le mauvais endroit. Il posait la question depuis l'intérieur du système institutionnel : comment s'assurer que chaque personne a accès à une réponse dans le catalogue des dispositifs existants ? C'est une question légitime. C'est aussi une question qui, par construction, ne peut voir que ce que le catalogue permet de voir.

Le contraste en un chiffre : le rapport Piveteau a produit 132 recommandations. Le corpus de travaux sur lequel s'appuie ce rapport en produit une seule. Non pas parce que le problème est plus simple — mais parce que la recommandation unique est d'un autre ordre. Elle n'améliore pas le catalogue. Elle dit ce qui manquait à toutes les recommandations du catalogue.

Denis Piveteau était lui-même parent d'un enfant handicapé. Cette expérience personnelle a nourri sa sensibilité au sujet. Mais il répondait à une commande d'État — et il a donc pensé sa réponse avec les outils de l'État. Il a produit un rapport qui dit, en substance : voici comment le grand toit peut mieux fonctionner.

Ce que ce rapport-ci dit, ce n'est pas que le grand toit doit mieux fonctionner. C'est qu'il manque quelque chose que le grand toit ne peut structurellement pas produire — et que personne n'a encore organisé.

L'angle mort structurel — *pourquoi les grands toits ne voient pas ce qui manque*

Pour comprendre pourquoi ce trou subsiste malgré des décennies de réformes, il faut comprendre quelque chose de fondamental sur la nature des institutions.

Une institution — quelle qu'elle soit, aussi bien intentionnée et compétente soit-elle — pense avec les outils qu'elle maîtrise. Elle définit des fonctions, des procédures, des responsabilités, des financements, des indicateurs et des niveaux de décision. Elle est construite pour organiser, planifier, évaluer et rendre compte.

Lorsqu'une institution rencontre une question à laquelle ses outils ne peuvent pas répondre, elle ne dit pas "nous ne pouvons pas répondre à cette question". Elle traduit la question dans son propre langage — et répond à la version traduite.

Lorsqu'on lui parle de présence humaine durable autour d'une personne vulnérable, elle crée un poste de référent. Lorsqu'on lui parle de relation de confiance, elle formalise une procédure de suivi. Lorsqu'on lui parle de fidélité dans la durée, elle organise une réunion de coordination. Elle agit de manière logique. Elle utilise ce qu'elle sait faire.

Une institution peut garantir une prestation. Elle ne peut pas, à elle seule, éprouver une fidélité personnelle envers quelqu'un. La continuité institutionnelle et la continuité humaine ne sont pas de même nature.

Ce n'est pas une critique des institutions. C'est une description de leur nature. Elles sont des outils extraordinairement puissants pour certaines choses — organiser des soins, garantir des droits, financer des services, former des professionnels. Et elles sont structurellement incapables d'autres choses — connaître intimement quelqu'un, lui accorder une fidélité personnelle, rester présentes quand tout le reste change.

Le paradoxe des mouvements parentaux

Les mouvements parentaux illustrent ce paradoxe de façon particulièrement nette. Ils sont nés de la nécessité — des familles qui se sont unies parce que leurs enfants n'avaient aucune réponse. Ils ont construit ce qui n'existait pas. Ils ont été pionniers, militants, inventifs.

Et progressivement, pour protéger ce qu'ils avaient construit, ils sont devenus gestionnaires. Ils emploient des milliers de professionnels. Ils administrent des établissements. Ils négocient avec les financeurs. Ils produisent des bilans, des évaluations, des appels à projets.

Personne n'a décidé d'oublier la question initiale — qui sera là pour mon enfant quand je ne pourrai plus ? Mais cette question a été progressivement recouverte par toutes celles qu'impose la gestion d'un grand toit. Les fêtes, les collectes, les campagnes de dons sont devenues nécessaires pour maintenir les organisations. Et la question du lien humain durable autour de chaque personne est devenue de plus en plus difficile à poser dans ce contexte.

Ce n'est pas un échec. C'est la logique interne de toute organisation qui grandit. Et c'est précisément pourquoi la proposition qui manquait ne pouvait pas venir de là.

SECTION V

Ce qui existe autour des personnes vulnérables — *fragile, précieux, non soutenu*

Il serait faux de dire qu'il n'existe rien autour des personnes vulnérables. Il serait même injuste envers ceux qui donnent déjà beaucoup.

Il existe, autour de chaque personne vulnérable, un entourage humain — plus ou moins constitué, plus ou moins stable, plus ou moins conscient de lui-même. Des parents qui veillent depuis des années. Des frères et sœurs qui s'organisent comme ils peuvent. Des voisins qui passent de temps en temps. Des amis d'enfance qui ont maintenu le lien. Des professionnels qui s'investissent au-delà de leur fiche de poste. Des bénévoles qui viennent régulièrement.

Cet entourage est réel. Il est souvent la principale ressource de stabilité et de continuité dans la vie d'une personne vulnérable — bien plus que n'importe quel dispositif institutionnel. Et il est, dans la quasi-totalité des cas, laissé entièrement à lui-même.

CE QUE "LAISSÉ À LUI-MÊME" VEUT DIRE CONCRÈTEMENT

Pas de reconnaissance. Cet entourage n'existe pas dans les dossiers, dans les plans d'accompagnement, dans les évaluations. Il n'est pas

interlocuteur légitime des institutions. Il peut être consulté — ou pas. Il peut être respecté — ou ignoré.

Pas de soutien. Quand une personne de cet entourage s'épuise, nul dispositif n'est là pour la relayer ou la soutenir dans sa fonction spécifique — non pas comme aidant au sens administratif, mais comme personne qui connaît et défend cette personne en particulier.

Pas d'organisation. Si une personne de l'entourage disparaît — décès, déménagement, épuisement — rien ne garantit que sa connaissance de la personne vulnérable sera transmise. Elle emporte avec elle ce qu'elle savait. Et la personne vulnérable perd une part de son histoire.

Pas de continuité. Quand l'entourage repose sur une seule personne — souvent un parent âgé — il est à un événement de la rupture totale. Et cette rupture n'est presque jamais anticipée.

Ce que les travaux sur lesquels s'appuie ce rapport ont montré, c'est que cet entourage humain fragile est souvent la seule chose qui sépare une personne vulnérable d'une situation de détresse grave. Et c'est précisément cette chose-là que nos systèmes de solidarité ont oublié d'organiser, de reconnaître et de soutenir.

La solitude au cœur du système

Il y a une forme de solitude particulièrement cruelle dans la vie des personnes qui constituent cet entourage humain. Ce sont souvent des parents âgés qui portent seuls, depuis des décennies, non seulement les soins et l'accompagnement quotidien, mais aussi la connaissance intime de leur proche, sa défense face aux institutions, l'organisation de sa vie et l'angoisse de l'avenir.

Ces personnes savent ce que les dossiers ne disent pas. Elles savent le prénom du soignant en qui leur proche a confiance. Elles savent ce qui le fait rire et ce qui le fait peur. Elles savent les signaux qui indiquent que quelque chose ne va pas. Elles savent ce qu'il faudrait faire et ce qu'il ne faudrait surtout pas faire.

Et toute cette connaissance — irremplaçable, construite sur des années de présence attentive — est détenue par une seule personne, non transmise, non protégée, promise à disparaître le jour où cette personne ne pourra plus.

"Zéro sans relation" — *la proposition qui vient d'ailleurs*

La proposition présentée dans cette section ne vient pas d'un grand corps. Elle ne vient pas d'une commande ministérielle. Elle vient d'une démarche citoyenne — un laboratoire d'idées fondé en Alsace en 2017, fruit d'une réflexion commencée bien avant, nourrie par l'expérience directe des familles et des proches, et construite délibérément en dehors des appareils institutionnels.

C'est précisément parce que cette proposition vient d'ailleurs qu'elle peut voir ce que les grands corps n'ont pas vu. Elle n'est pas contrainte par les outils, les catégories et les indicateurs des systèmes qu'elle observe. Elle peut poser la question autrement.

La question qu'elle pose est celle-ci : **et si la vraie lacune de nos systèmes de solidarité n'était pas le manque de solutions, mais le manque de relations ?**

C'est la formule "zéro sans relation" — en écho direct à "zéro sans solution", mais d'un autre ordre. Une personne peut avoir une place, une prestation, un plan d'accompagnement, un référent désigné — et se retrouver sans personne qui la connaisse vraiment, sans personne qui soit là pour elle de façon durable et inconditionnelle.

Le cercle de personnes de confiance

La proposition concrète qui découle de ce constat s'appelle le cercle de personnes de confiance. Ce n'est pas une nouvelle institution. Ce n'est pas un nouveau service. Ce n'est pas un dispositif à financer selon les règles des appels à projets habituels.

C'est un principe d'organisation simple : autour de chaque personne vulnérable, un petit nombre de personnes physiques — identifiées, engagées durablement, coordonnées entre elles — qui assurent ce que les institutions ne peuvent pas assurer. La connaissance intime. La fidélité dans la durée. La défense inconditionnelle. La continuité quand tout le reste change.

Ce cercle n'est pas destiné à remplacer les professionnels ou les institutions. Il est destiné à leur donner le fond humain qui leur manque — sans lequel leur travail reste suspendu dans le vide, sans ancrage réel dans la vie de la personne qu'ils accompagnent.

LES CINQ FONCTIONS DU CERCLE DE PERSONNES DE CONFIANCE

Connaître vraiment. Savoir qui est cette personne — son histoire, ses habitudes, ses peurs, ses joies, ce qui la fait tenir. Cette connaissance ne s'acquiert pas en lisant un dossier. Elle se construit dans la durée, par la présence répétée.

Défendre inconditionnellement. Être là pour défendre les droits et les intérêts de la personne, y compris face aux institutions elles-mêmes, quand une décision ne lui convient pas ou quand sa parole ne parvient pas à se faire entendre.

S'occuper activement. Veiller à ce que les choses ne soient pas abandonnées au premier obstacle. Relier les acteurs entre eux. Signaler ce qui ne va pas. Chercher des solutions quand les dispositifs officiels ne répondent pas.

Transmettre la mémoire. Organiser le passage de témoin quand des membres du cercle changent. S'assurer que la connaissance intime de la personne ne disparaît pas avec ceux qui la détenaient.

Durer. Être là non pas ponctuellement, mais dans la durée — à travers les changements de professionnels, d'établissements, de politiques publiques et de situations personnelles.

Une innovation qui ne vient pas du haut

Il faut insister sur ce point, parce qu'il est au cœur de la valeur de cette proposition : elle ne pouvait pas venir des grands corps d'État. Non pas parce que les grands corps manquent de compétence ou de bonne volonté. Mais parce que la question qu'elle pose est précisément celle que les grands corps ne peuvent pas voir depuis leur position.

Un conseiller d'État qui rédige un rapport sur la solidarité pense naturellement en termes de dispositifs, de financements, de droits et de procédures. C'est son métier. C'est ce qu'on lui demande. La question "qui connaît vraiment cette personne ?" n'entre pas dans les catégories de son rapport — non pas parce qu'il la juge sans intérêt, mais parce qu'elle ne se formule pas dans le langage qu'il maîtrise.

La proposition présentée ici vient de ceux qui vivent les conséquences de cet angle mort — les familles, les proches, les aidants qui ont passé des années à compenser, souvent en silence, ce que les systèmes ne savaient pas organiser.

Ce que ça change concrètement — *pour les personnes, les proches, les professionnels*

Un rapport de politique publique ne peut pas se contenter de poser un diagnostic et de formuler un principe. Il doit dire ce que les choses changeraient concrètement si la recommandation était mise en œuvre. C'est l'objet de cette section.

Pour la personne vulnérable

La première chose qui change, c'est la continuité. Une personne vulnérable entourée d'un cercle de personnes de confiance constitué et soutenu traverse les changements de professionnels, d'établissements et de politiques avec un filet de fond humain qui ne change pas. Son histoire ne recommence pas à zéro à chaque nouveau référent. Sa connaissance de elle-même ne se perd pas dans des dossiers que personne ne lit vraiment.

La deuxième chose qui change, c'est la défense. Elle a, en dehors des professionnels salariés, des personnes dont c'est le rôle de parler en son nom quand elle ne peut pas le faire elle-même — et qui ne craignent pas de perdre leur poste en le faisant.

La troisième chose qui change, c'est la dignité. Être entouré de personnes qui vous connaissent vraiment, qui vous choisissent pour ce que vous êtes et non parce que leur fiche de poste le leur demande — c'est une forme de reconnaissance de la personne qui va au-delà de tout ce qu'un dispositif peut garantir.

Pour les proches et les aidants

Ce qui change d'abord, c'est qu'ils ne sont plus seuls. Un aidant principal qui porte depuis des années la totalité de la connaissance intime, de la défense et de l'organisation autour de son proche peut commencer à partager cette charge — progressivement, prudemment, sans perdre ce qu'il a construit.

Ce qui change ensuite, c'est l'avenir. La question "qui sera là pour lui quand je ne serai plus ?" cesse d'être sans réponse. Elle devient une question à laquelle on peut travailler — pas une angoisse qu'on refoule.

Ce qui change enfin, c'est la reconnaissance. L'entourage humain d'une personne vulnérable n'est plus une ressource privée exploitée en silence. Il est reconnu, soutenu, organisé — avec les droits et les protections que cette reconnaissance implique.

Pour les professionnels

Les professionnels qui accompagnent des personnes vulnérables le savent souvent mieux que quiconque : leur travail est infiniment plus efficace quand il s'appuie sur un entourage humain stable que quand il doit le remplacer. Ils perdent une énergie considérable à compenser l'absence de cet entourage — à être simultanément le soignant, le confident, le défenseur, l'organisateur et le continueur d'une histoire qu'ils ne connaissent qu'en partie.

Un cercle de personnes de confiance constitué et reconnu leur redonne leur juste place — celle de professionnels compétents qui s'appuient sur un entourage humain solide, plutôt que de professionnels épuisés qui essaient de tout faire à la fois.

LE BÉNÉFICE COLLATÉRAL — CE QUE ÇA NE COÛTE PAS DE PLUS

Ce rapport ne fait pas de l'économie son argument principal — l'amélioration de la vie des personnes est la raison première. Mais il serait malhonnête d'ignorer que des cercles de personnes de confiance constitués et soutenus réduiraient mécaniquement certains coûts évitables.

Des hospitalisations évitées parce qu'une alerte a été donnée à temps.
Des placements en urgence évités parce qu'une continuité avait été organisée. Des ruptures de parcours évitées parce que quelqu'un veillait.
Des professionnels moins épuisés parce qu'ils ne portaient plus tout seuls ce que l'entourage humain aurait pu porter.

Ces économies sont réelles. Elles ne sont pas l'objectif. Elles sont la conséquence naturelle d'une organisation humaine qui fonctionne.

SECTION VIII

Ce que ça ne détruit pas — *et comment l'inscrire sans le tuer*

Une proposition qui vient du bas, qui questionne la logique des grands toits, risque d'être reçue comme une critique ou comme une menace. Ce rapport veut désamorcer ce risque avant qu'il ne devienne un obstacle.

Le cercle de personnes de confiance ne remet en cause aucun dispositif existant. Il ne supprime aucun droit. Il ne remplace aucun professionnel. Il ne diminue aucun financement. Il ne remet pas en question les responsabilités des institutions.

Il dit simplement : à côté de tout ce qui existe, il manque quelque chose. Ce quelque chose ne coûte pas plus cher que ce qui existe — il demande une posture différente. Une façon de regarder ce qui est déjà là autour de chaque personne vulnérable, et de lui donner une forme, une reconnaissance et un soutien.

La question de l'inscription juridique

Pour que le cercle de personnes de confiance existe durablement, il a besoin d'une existence dans le droit. Non pas pour le bureaucratiser — c'est précisément le risque à éviter — mais pour lui donner une légitimité face aux institutions qui pourraient ne pas le reconnaître.

Des travaux sérieux ont déjà été produits sur ce sujet — notamment autour d'un droit au cercle de personnes de confiance, inscrit dans la loi non comme un dispositif supplémentaire mais comme un principe : toute personne vulnérable a le droit d'être entourée de personnes physiques qui la connaissent, la défendent et veillent sur elle durablement. Et les institutions ont le devoir de reconnaître cet entourage et d'y articuler leur propre action.

La forme juridique précise reste à construire. Mais le principe est posé, et il est suffisamment clair pour être inscrit sans créer une nouvelle bureaucratie.

Comment l'inscrire sans le tuer

L'histoire des politiques sociales offre suffisamment d'exemples de bonnes idées tuées par leur traduction institutionnelle pour qu'on soit attentif à ce risque.

Le cercle de personnes de confiance doit rester ce qu'il est : un entourage humain libre, choisi, organisé par les personnes elles-mêmes, soutenu par les institutions sans être dirigé par elles. Dès qu'il devient un dispositif à labelliser, un service à agréer, un prestataire à financer selon les règles habituelles — il perd ce qui fait sa valeur.

La bonne posture institutionnelle est simple à formuler, même si elle est difficile à mettre en œuvre : reconnaître, soutenir, protéger — sans absorber. Les grands toits soutiennent les petits toits. Ils ne les remplacent pas.

SECTION IX

La recommandation unique

Ce rapport s'est construit en observant le paradoxe suivant : 132 recommandations n'ont pas suffi à combler le trou. Une seule le peut — non pas parce qu'elle est plus savante, mais parce qu'elle est d'un autre ordre.

Elle ne s'adresse pas aux dispositifs. Elle s'adresse à la façon de regarder ce qui existe autour de chaque personne vulnérable.

RECOMMANDATION UNIQUE

*Que chaque personne vulnérable ait, reconnue
et soutenue par les institutions qui
l'accompagnent, une humanité de proximité
organisée autour d'elle — un cercle de
personnes physiques qui la connaissent
vraiment, la défendent durablement, s'occupent
activement de sa situation et restent présentes
quand tout le reste change.*

Cette recommandation unique ne remplace pas les 132 de Piveteau. Elle leur donne le fond qui leur manquait. Elle dit : tout ce que vous avez recommandé est utile — et ça ne tiendra pas sans ça.

Elle ne demande pas une loi nouvelle, un budget supplémentaire ou un dispositif inédit. Elle demande une posture — une façon de regarder ce qui existe déjà autour de chaque personne vulnérable, et de lui donner enfin la reconnaissance et le soutien qu'il mérite.

Elle demande aussi, progressivement, une inscription dans le droit — non pas pour créer un nouveau service, mais pour garantir que cet entourage humain est reconnu comme un droit de la personne vulnérable, et non comme un supplément d'âme laissé au hasard des familles bienveillantes.

REGARD CRITIQUE

Dix objections — et leurs réponses

Ce rapport ne serait pas sérieux s'il n'anticipait pas les objections qu'il va rencontrer. En voici dix — formulées avec toute la force qu'elles méritent.

LES DIX AGENTS DU DIABLE

OBJECTION 1 — LE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT

"Nous avons déjà des référents familiaux, des réunions de synthèse, des projets personnalisés. Ce que vous décrivez existe déjà dans nos pratiques." — La réponse : ce qui existe dans vos pratiques est précieux et réel. Ce rapport ne le nie pas. Il dit que ce n'est pas suffisant tant que cet entourage humain n'est pas reconnu, soutenu et organisé en dehors et indépendamment de votre institution — de façon à survivre quand votre institution change.

OBJECTION 2 — LE JURISTE

"La protection juridique des personnes vulnérables — tutelle, curatelle, mandat de protection future — organise déjà ce que vous décrivez." — La réponse : la protection juridique organise la prise de décision au nom de la personne. Elle n'organise pas la connaissance intime, la présence affective, la défense quotidienne, la transmission de mémoire. Ce sont deux choses différentes, complémentaires et non substituables.

OBJECTION 3 — LE FINANCEUR

"Comment finance-t-on ça ? Avec quels crédits, quels indicateurs, quelle évaluation ?" — La réponse : c'est la bonne question, et elle n'a pas encore de réponse parfaite. Des pistes existent — les Conventions

Territoriales Globales, le Service Public Départemental de l'Autonomie, des fonds de soutien aux aidants repensés. Mais la vraie réponse est que certaines choses ne se financent pas directement — elles se soutiennent, se protègent, se reconnaissent. Le cadre juridique est plus important que le budget.

OBJECTION 4 — LE SOCIOLOGUE

"Vous idéalisiez le lien familial et communautaire. La famille peut aussi être source de violence, d'emprise, d'exclusion." — La réponse : c'est juste, et ce rapport le sait. Le cercle de personnes de confiance n'est pas la famille par définition. C'est un entourage humain choisi, organisé, avec des règles éthiques claires — qui inclut des protections contre l'emprise et des mécanismes de vigilance. La relation de confiance ne s'impose pas. Elle se construit, avec précaution.

OBJECTION 5 — LE SYNDICALISTE

"Cette proposition risque de servir d'alibi pour réduire les effectifs professionnels — 'les bénévoles s'en occupent'." — La réponse : c'est le risque le plus sérieux de cette proposition, et il faut le nommer sans détour. Le cercle de personnes de confiance n'est pas un substitut aux professionnels. Il est un complément. Toute utilisation de cette proposition pour justifier des coupes de personnel serait une trahison de son principe fondateur.

OBJECTION 6 — LE BÉNÉVOLE ÉPUISÉ

"On nous demande encore plus, à nous qui donnons déjà tout." — La réponse : cette proposition ne demande pas aux bénévoles déjà engagés de faire plus. Elle demande au système de les reconnaître, de les soutenir et de les protéger — ce qu'il ne fait pas aujourd'hui. Et elle cherche à constituer des cercles partagés entre plusieurs personnes, de façon à ce que personne ne porte tout seul ce que plusieurs peuvent porter ensemble.

OBJECTION 7 — LE DÉCIDEUR PRESSÉ

"C'est une belle idée, mais ce n'est pas opérationnel. On ne peut pas mettre ça dans un plan d'action." — La réponse : si. Des

expérimentations territoriales sont possibles dès maintenant, dans le cadre des outils existants. Elles ne demandent pas une loi nouvelle pour commencer. Elles demandent une volonté politique locale et un peu d'ingénierie sociale.

OBJECTION 8 — LE CHERCHEUR

"Ce rapport manque de données empiriques. Sur quelles études s'appuie-t-il pour affirmer que les cercles de confiance améliorent réellement la situation des personnes ?" — La réponse : des modèles comparables — les circles of support au Canada, les conférences familiales aux Pays-Bas, les cercles de soutien en Grande-Bretagne — ont fait l'objet d'évaluations positives. En France, la recherche-action est à construire. C'est précisément l'objet des expérimentations à lancer.

OBJECTION 9 — LA PERSONNE VULNÉRABLE ELLE-MÊME

"Qui décide qui fait partie de mon cercle ? Je ne veux pas que ma famille s'impose à moi." — La réponse : c'est la question la plus juste de toutes. Le cercle de personnes de confiance est constitué par la personne elle-même, ou avec son accord plein et entier. Il ne s'impose pas. Il se propose. La personne en est le centre et l'autorité — pas l'objet.

OBJECTION 10 — LE RÉFORMATEUR DÉÇU

"On a déjà essayé des choses comme ça. Ça ne tient pas dans la durée." — La réponse : c'est vrai que des tentatives isolées, non soutenues et non reconnues n'ont pas tenu. C'est précisément pourquoi ce rapport ne propose pas une expérience ponctuelle mais un changement de posture systémique — avec une inscription juridique, un soutien institutionnel et une reconnaissance qui permettent à ce qui existe déjà de tenir dans la durée.

Quatre références essentielles

→ Le droit à une humanité de proximité

Le dossier fondateur sur le cercle de personnes de confiance — son fondement juridique, ses principes, ses outils. Point d'entrée recommandé pour tout décideur.

→ Mon projet de vie

Un mini-site complet pour les familles et les proches : comment construire concrètement un entourage humain organisé autour d'une personne vulnérable.

→ La Paix de Tous les Temps — télécharger le livre (PDF, 49 pages)

Le livre le plus récent de DEDIÎ, avril 2026. Une synthèse profonde sur ce que signifie organiser la solidarité humaine dans la durée.

→ La bibliothèque complète DEDIÎ

Des centaines d'articles, de livres et de ressources disponibles gratuitement en ligne et en téléchargement PDF, sous licence CC0.

Sources institutionnelles

PIVETEAU, Denis — *Zéro sans solution*, Rapport au Premier ministre, juin 2014 · Loi Taquet n° 2022-140 du 7 février 2022 · Rapport sénatorial sur la protection de l'enfance, avril 2026

Modèles internationaux comparables

Circles Network (Royaume-Uni) · Eigen Kracht Centrale (Pays-Bas) · Microboards, Vela (Canada) · PLAN — Planned Lifetime Advocacy Network (Canada)

Statut — Ce rapport s'appuie sur le corpus ouvert DEDIÎ et sur des travaux de recherche comparatifs. Il constitue un regard extérieur indépendant et ne vaut pas position institutionnelle officielle de DEDIÎ, sauf validation explicite. Document libre de droit · CC0.

journalistes.dedici.org — Plumes libres sur la solidarité Août 2026 · CC0 · dedici.org